



# RÈGLEMENT DU CIRCUIT Trophée Départemental Jeunes Promotion HAUTE-SAVOIE

## Saison 2016-2017

### TITRE I

#### Attribution du Trophée Départemental Jeunes Promotion

##### Article 1-0

Le circuit Trophée Départemental Jeunes (TDJ) est une appellation décernée par la Commission Départementale Jeune (CDJ) sous l'égide du Comité départemental de badminton de Haute-Savoie, et comporte 3 TDJ Promo organisés par les clubs du département et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier élaboré par la CDJ.

Les TDJ Promo concernent les catégories benjamins (U12), minimes (U14) et cadets (U16).

Vous trouverez en Annexe 1, le calendrier, les lieux, les tableaux et catégories concernées.

##### Article 1-1

La CDJ recommande que chaque club ayant un collectif jeunes organise une compétition jeune.

##### Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité de chaque TDJ est attribuée à un club. Les clubs ont la possibilité de porter candidature auprès de la CDJ jusqu'au 15 mai de la saison N-1 pour organiser un TDJ Promo. Après cette date, sans demande faite auprès de la CDJ, c'est la CDJ qui attribuera les compétitions aux clubs.

Si un club venait à postuler pour un même événement plusieurs saisons de suite, il ne serait pas prioritaire sur cette demande.

Les TDJ Promo restent sous la responsabilité de la CDJ. Cette dernière doit être consultée par le club organisateur pour toute modification (report, tableaux, annulation...) qu'il souhaite apporter.

##### Article 1-3

L'attribution des TDJ Promo sera divulguée par la CDJ au plus tard le 30 juin de la saison N-1 de façon à ce que les clubs puissent s'organiser avec les mairies concernées.

##### Article 1-4

Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur tous les TDJ Promo quelque soit leur classement ou leur niveau.

### TITRE II

#### Organisation du TDJ

##### Article 2-0

Le tournoi est placé sous le régime Promobad, sans juge-arbitre.

##### Article 2-1

1. L'organisateur est responsable de l'organisation en respect avec ce cahier des charges : mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide, tenue de la table de marque, envoi des résultats.
2. La compétition répondra au cahier des charges du Règlement général des compétitions émis par la FFBad.
3. La compétition doit commencer au plus tôt à **9h00**. Une exception à 8h30 est tout de même tolérée si l'échéancier ferait finir trop tardivement (surtout le dimanche). Dans ce cas, la Commission Départementale Jeunes doit en être averti.



4. Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBad. Les volants sont à la charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.

#### Article 2-2

La demande d'autorisation sur Poona sera faite par la CDJ au plus tard 6 semaines avant la compétition. Le club organisateur doit disposer d'une salle avec une capacité d'accueil de 5 terrains minimum. Le TDJ pourra être organisé sur deux salles espacées de **5 kilomètres au maximum**.

#### Article 2-3

Le prix d'inscription aux TDJ est revu chaque année par la CDJ. Il est, par joueur, de :  
**4 euros** pour un tableau

#### Article 2-4

L'organisateur doit faire parvenir la plaquette et la fiche d'inscription aux clubs du département au minimum 1 mois avant la compétition.

#### Article 2-5

L'organisateur peut demander une aide technique en amont de la compétition à la CDJ par l'intermédiaire de ses membres.

#### Article 2-6

L'organisateur doit impérativement, sous 5 jours, envoyer à :

[homologation@badminton-ra.net](mailto:homologation@badminton-ra.net)  
[badminton-74@wanadoo.fr](mailto:badminton-74@wanadoo.fr)  
[jeunes@bad74.fr](mailto:jeunes@bad74.fr)

les documents suivants :

- le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral)

L'organisateur doit garder pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

#### Rappel de l'échéancier

Quoi ?	Quand ?	Par qui ?	A qui ?
Attribution du TDJ	Fin de saison	Par le comité	à un club du département
Demande d'autorisation avec règlement intérieur	minimum 6 semaines avant le TDJ	Par le comité	sur Poona
Envoi des bordereaux d'inscription	Un mois avant le TDJ	Par l'organisateur	à tous les clubs du département et au responsable de la CDJ
Retour des inscriptions	maximum 7 jours avant le TDJ	Par les clubs	à l'organisateur
Envoi des convocations	3 jours avant le TDJ	Par l'organisateur	aux clubs et <a href="mailto:olivier@bad74.fr">olivier@bad74.fr</a> <a href="mailto:jeunes@bad74.fr">jeunes@bad74.fr</a>
Déroulement du TDJ			
Numéro d'autorisation à la Ligue	maximum 5 jours après le TDJ	Par l'organisateur	<a href="mailto:homologation@badminton-ra.net">homologation@badminton-ra.net</a> <a href="mailto:olivier@bad74.fr">olivier@bad74.fr</a>
Envoi des résultats	maximum 5 jours après le TDJ	Par l'organisateur	<a href="mailto:olivier@bad74.fr">olivier@bad74.fr</a> <a href="mailto:clementine@bad74.fr">clementine@bad74.fr</a> <a href="mailto:jeunes@bad74.fr">jeunes@bad74.fr</a>

### TITRE III Participation au TDJ

#### Article 3-0

1. Le circuit oppose les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la FFBad en Haute-Savoie.
2. Les joueurs sont regroupés par catégorie.

**Article 3-1**

Les pièces à fournir pour chacun des inscrits sont :

1. Le numéro de licence FFBad de l'année en cours.
2. Le règlement de l'inscription.

**Article 3-2**

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 7 jours avant la date de début du tournoi. L'organisateur peut cependant réduire ce délai si il le souhaite, il n'est tout de même pas conseillé de dépasser le mardi avant le tournoi.

Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites dans le **Titre IV**.

**Article 3-3**

Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription alors que celle-ci a déjà été réglée n'aura pas ses droits d'engagement remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

**Article 3-4**

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBad.

**Article 3-5**

Il n'y a pas de classement minimum requis pour participer.

**Article 3-6**

Le coaching est autorisé uniquement lors des pauses à 11 points et lors des changement de côtés.

<b>TITRE IV</b> <b>Composition des Tableaux</b>
--

**Article 4-0**

Les TDJ Promo se jouent uniquement sur le tableau de simple.

Les tableaux seront d'abord constitués de poules, puis en élimination directe. Hormis pour les poules uniques, il y aura deux sortants par poule.

**Article 4-1**

Le nombre de participants aux TDJ n'est pas limité. Toutefois, si le nombre d'inscriptions dépasse les capacités d'accueil du club organisateur, la priorité sera donnée en tenant compte des critères suivants:

1. ordre d'arrivée des inscriptions complètes (inscription + droits d'engagements).
2. paiement effectif des droits d'engagement.

**Article 4-2**

Les têtes de série seront désignées à la date du tirage au sort par le Juge-arbitre selon le CPPH.

<b>TITRE V</b> <b>Classement</b>
-------------------------------------

**Article 5-0**

Les TDJ Promo ne sont pas qualificatifs au championnat départemental (Patrice André).



<b>TITRE VI</b> <b>Sanctions et réclamations</b>
---

**Article 6-0**

L'organisateur a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

**Article 6-1**

Les réclamations éventuelles doivent être signalées à l'organisateur et notées sur la feuille de score ou envoyées par écrit au Responsable de la CDJ dans les 5 jours suivant la compétition.

**Article 6-2**

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CDJ. La CDJ statuera. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

**Article 6-3**

Un appel de la décision de la CDJ pourra être fait auprès du Comité directeur du Comité 74.

# Calendrier des Trophées Départementaux Jeunes

Saison 2016 – 2017

Tableaux																
N°	Type / Nom	Lieu	Nombre terrains	Date	Poussins – U10			Benjamins – U12			Minimes – U14			Cadets – U16		
					Simple	Double	Mixte	Simple	Double	Mixte	Simple	Double	Mixte	Simple	Double	Mixte
1	TDJ 1	Thonon	7 7	sam. 1 oct. dim. 2 oct.	X	X		X	X		X	X		X		
2	Promo 1	Groisy	5	dim. 6 nov.				X			X			X		
3	TDJ 2	Faverge	7 7	sam. 12 nov. dim. 13 nov.	X	X		X	X		X	X		X		
4	TDJ 3	Anney	6 6	sam. 10 déc. dim. 11 déc.	X	X		X		X		X			X	X
5	Promo 2	Cruseilles	5	dim. 29 janv.				X			X			X		
6	TDJ 4	Annemasse	7 7	sam. 4 févr. dim. 5 févr.	X	X		X	X		X	X		X		
7	TDJ 5	?	? ?	sam. 1 avr. dim. 2 avr.												
8	TDJ 6	Passy	7 7	sam. 13 mai dim. 14 mai	X	X		X	X		X	X		X		
9	Promo 3	Frangy	5	sam. 20 mai				X			X			X		
<b>Total</b>			<b>83</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
					<b>10</b>			<b>13</b>			<b>13</b>			<b>9</b>		

Organisation des tableaux	
Simple	Découpage en 2 tableaux A et B. Les poules de 3 sont prioritaires et il y a 2 sortants par poule.
Double ou mixte	Découpage en 2 tableaux A et B. Les poules de 3 sont prioritaires et il y a 2 sortants par poule.
Double et mixte	Découpage en 2 tableaux A et B. Les poules de 4 sont prioritaires et il y a 1 sortant par poule. Possibilité de faire 2 sortants par poule si le nombre d'inscrits ne fait pas dépasser les 8 matchs par jour.
Les poussins sont toujours les premiers à commencer afin qu'ils ne finissent pas tard le soir.	

